

# COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 02 Décembre 2017

## Procès-Verbal

Présents : Mmes KELLER Myriam, DRUGUET Agnès, JAMBON-SCHEFFER Ariane, BORDA Marie France, L'HERBETTE Christine

Messieurs REUTER Bernard, BOUCHOT Alain, DESLANDES Patrick, LEROY Philippe, REY Jean-Marc, FAURE Thierry, BROCHET Pierre, NANTERME Bernard-Pierre

Absents : Mmes DESBUISSONS Catherine,

Pouvoirs : Mme DESBUISSONS Catherine a donné pouvoir à Mme L'HERBETTE Christine

Secrétaire de séance : Mme KELLER Myriam

## ORDRE du JOUR

- 1 -Implantation des TRIMAX (Grammont- Lapierre – La Gavinière)
- 2 Proposition d'achat du terrain de la Gavinière cadastré C638 propriété de la famille Forjonnell
- 3 Schéma directeur eau et assainissement – G2C Environnement
- 4 Prolongation ou arrêt de l'ouverture du centre de loisirs du mercredi matin
- 5 Renouvellement contrat de l'agent cantine/garderie
- 6 Renouvellement contrat de la secrétaire agence postale
- 7 Recensement INSEE : recrutement d'un coordonnateur
- 8 Dérogations scolaires : participation des communes extérieures
- 9 Participation financière au coût des repas des élèves de Ceyzérieu scolarisés au Collège de Culoz
- 10 Délibération réduction factures salle des fêtes
- 11 Demande du Foyer Rural concernant la mise à disposition d'un bureau au premier étage de la mairie
- 12 Courriers
- 13 Devis
- 14 Urbanisme -DIA
- 15 Questions diverses

## **Approbation du compte rendu de la séance du 3 Novembre 2017**

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

## **1- IMPLANTATION DES TRIMAX**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux concernant l'implantation des TRIMAX (CSE : Conteneurs Semi Enterrés) sur la commune.

- AIGNOZ / ARDOSSET / CIMETIERE : Les travaux sont presque terminés. Il ne manque que l'enrobé autour des TRIMAX qui sera réalisé une fois que l'ensemble des lieux seront équipés des CSE.
- AVRISSIEU LE BAS / CHAVOLEY : Les travaux débiteront semaine 49. Concernant le site de Chavoley, le bornage a été réalisé le 29 novembre 2017 par le géomètre.
- GRAMMONT : Suite à la réunion organisée avec Agnès DRUGUET, le samedi 25 novembre 2017 en présence des habitants du hameau, les conclusions sont les suivantes : L'ensemble des habitants sont favorables à l'implantation d'un seul

conteneur semi enterré pour les ordures ménagères cependant, personne ne souhaite l'avoir à proximité de son habitation. Ils craignent les mauvaises odeurs et les dépôts sauvages. Le conseil municipal remercie Mme et M. RICHOZ qui étaient d'accord pour céder une partie de leur parcelle pour accueillir le TRIMAX.

- LA PIERRE : Une réunion a été organisée avec Jean-Marc REY, le samedi 11 novembre 2017 en présence de quelques habitants du hameau afin de présenter le projet d'implanter un seul Conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères sur un terrain appartenant à la commune de Ceyzérieu. Les conclusions sont les suivantes : Les habitants ont accueilli favorablement la proposition de la commune. Ils émettent le souhait de voir le TRIMAX implanter le plus en retrait des habitations. Le CSE sera donc implanté à la place du bac à sel. Les arbres seront taillés afin de permettre aux camions des collectes de lever les cuves sans obstacle.

VOTE :                    POUR : 13                    CONTRE : 0  
                                  ABSTENTION : 0

Arrivée de Pierre BROCHET et Thierry FAURE

- SAMISSIEU : Suite au passage du géomètre pour le bornage du terrain appartenant à la commune de Ceyzérieu, il a été constaté que la parcelle qui a été nettoyée par les services techniques de la mairie n'est pas celle de la commune. La parcelle communale ne permet donc pas d'implanter des TRIMAX sur une plateforme. Les Conteneurs seront donc implantés en bordure de route. Monsieur le Maire présente deux devis pour les travaux de préparation du lieu d'implantation (Décapage terre végétale + réglage fond de forme + tout venant + concassé + Tuyau busage du fossé + Enrobé 124 m<sup>2</sup>) :

DUMAS – TRAVAUX PUBLICS :                    5 848.05 € HT /7017.66€ TTC  
Un deuxième devis est demandé à la Société FAVIER TP

Monsieur le Maire précise que la première option pour le terrain de M MARTINET était moins onéreuse et plus pratique.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé le devis le moins élevé.

La CCBS (Communauté de Commune Bugey Sud) a informé la Mairie de Ceyzérieu que la dernière collecte des ordures ménagères en porte à porte sera le mardi 19 décembre 2017. Ainsi, à partir du 20 décembre 2017, les habitants de Ceyzérieu devront porter leurs OM (ordures ménagères) aux points d'apport volontaire.

Un courrier (Flyer) sera prochainement distribué dans les boites aux lettres des habitants de Ceyzérieu afin de leur communiquer les différents lieux d'implantation (8).

- Qui devra se charger de la distribution de ce document ? La question sera posée à la CCBS. Philippe LEROY ne souhaite pas distribuer ce document.

- Qui assure le nettoyage des conteneurs ? La question sera posée à la CCBS. Cependant, le nettoyage des abords des TRIMAX sera à la charge de la Commune de Ceyzérieu.

Les Conseillers municipaux rappellent que la collecte des ordures ménagères est de la compétence de la Communauté de Communes Bugey-Sud et que le conseil municipal avait voté CONTRE le passage en PAV (Points d'Apports Volontaires). Ils regrettent la rapidité d'exécution (initialement prévue en 2018 pour Ceyzérieu) et le coût des travaux restant à charge pour la commune de Ceyzérieu.

## **2- ACQUISITION DE LA PARCELLE C 638 AU LIEU DIT LA GAVINIÈRE**

Myriam KELLER rappelle que le conseil municipal a pris contact avec la Famille FORJONNEL afin de lui proposer d'acquérir la parcelle n° C638 de 7 837 m<sup>2</sup> et classée NL (Non constructible) située au lieu-dit : LA GAVINIÈRE. Ce terrain qui est situé juste à côté de la salle des fêtes présente de nombreux atouts pour la collectivité (activités de l'école, des associations, etc.) et pourrait accueillir les TRIMAX du centre bourg. Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle est classée au PLU «Emplacement Réservé ». Ce qui signifie que la commune est prioritaire pour l'acquérir en cas de vente. Après une première rencontre avec M. Pierre FORJONNEL, un courrier a été adressé à la Mairie de Ceyzérieu. M. le Maire donne lecture du Courrier :

Myriam KELLER rappelle que l'estimation faite en 2014 par le Service France Domaine est comprise entre 2.50 € et 3.00 € et qu'en cas d'acquisition pour un montant supérieur, le Conseil Municipal devra argumenter et motiver sa décision auprès des services de la Préfecture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle n° C 638 d'une surface totale de 7837m<sup>2</sup> au prix de 5.00 € du m<sup>2</sup> soit : 39 185 € et une demande motivée a été demandé à Madame le Sous-préfet le 27 Novembre 2017

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal travaillera très prochainement sur l'implantation de TRIMAX sur cette parcelle.

En attendant la validation par la Préfecture, les démarches administratives et les travaux, Alain BOUCHOT se charge de demander à la CCBS la possibilité de déposer des bennes aériennes à proximité de la salle des fêtes.

## **3- SCHEMA DIRECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT**

Une réunion entre élus est planifiée samedi 9 décembre à 9h pour synthétiser nos points de vue par rapport à notre dernière réunion avec M.Molinier (CCBS) et M. Perrin (agence ingénierie Ain) ou nous demandions une étude complémentaire pour

- d'une part valider certains points du rapport établi par G2C et
- d'autre part, envisager une solution nouvelle consistant à implanter des mini stations sur quelques hameaux pour alléger la charge de la lagune.

## **4- PROLONGATION OU ARRET DU CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI MATIN**

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture d'un centre de loisirs le mercredi matin de 7h30 à 12h30 pour accueillir les enfants, depuis la fin des temps d'activités périscolaires et le retour à la semaine de 4 jours à l'école de Ceyzérieu (septembre 2017).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 6 enfants fréquentent régulièrement ce service et que la plupart des parents n'ont pas d'autre solution pour faire garder leurs enfants.

Myriam Keller communique les Dépenses et recettes inhérentes au fonctionnement de ce service entre le 2 septembre 2017 et le 30 novembre 2017 (3 mois).

Dépenses (salaires) = 1 851.91 €                      Recettes (familles) = 552.30 €  
Hors charges fixes (eau, électricité, chauffage)

Marie-France BORDA propose de se rapprocher du Foyer Rural de Ceyzérieu afin de réfléchir à l'évolution de ce service pour la rentrée scolaire 2018/2019.

La Mairie de Ceyzérieu sollicitera une participation aux frais de fonctionnement auprès des communes dont les enfants fréquentent ce service.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce service jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017 / 2018.

Pour : 13                      Abstentions : 1                      Contre : 0

**5 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT CANTINE / GARDERIE / CENTRE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire propose de reconduire jusqu'au 6 juillet 2018 (fin de l'année scolaire 2017/2018) le contrat de travail de Madame CHEVALIER Lydie pour l'accroissement des activités périscolaires : cantine, garderie et centre de loisirs du mercredi matin. La durée hebdomadaire annualisée est de 34.5 heures.

Pour : 14                      Abstentions : 0                      Contre : 0

**6 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT : SECRETARIAT / AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de travail conclu avec Madame GRACE Claire prend fin le 12 décembre 2017 et qu'il conviendrait de renouveler le contrat pour une durée de 6 mois.

Le temps de travail hebdomadaire est de 21 heures.

Pour : 14                      Abstentions : 0                      Contre : 0

**7 – RECENSEMENT INSEE : RECRUTEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la population de Ceyzérieu fait l'objet d'un recensement organisé par l'INSEE entre le 15 janvier et le 15 février 2018. Afin de mener à bien cette enquête, l'INSEE versera la somme de 2 046 € qui serviront à rémunérer les agents recenseurs et le coordinateur.

Compte tenu de l'étendue de la commune et la difficulté de recruter un agent recenseur, le Conseil Municipal propose de recruter un coordinateur et trois agents recenseurs et de rémunéré à hauteur de 682 € Brut les quatre personnes. Ainsi, il conviendrait de recruter :

- GRACE Claire : Coordinatrice

- TRAINI Anaïs : Agent recenseur
- GRACE Anne-Laure : Agent recenseur
- Un 3ème agent recenseur à recruter

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

## **8 – DEROGATIONS SCOLAIRES : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES**

Myriam KELLER rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune de Ceyzérieu a récupéré la compétence solaire et qu'il convient de fixer la participation des communes extérieures dont les enfants fréquentent le groupe scolaire de Ceyzérieu.

Pour garder le même mode de répartition des frais de scolarité qu'utilisait la CCBS auparavant, il conviendrait de répartir les charges de fonctionnement au réel pour les communes qui ont (par convention) participé au financement de l'école maternelle de Ceyzérieu. Il s'agit des communes de FLAXIEU, MARIGNIEU, POLLIEU et VONGNES.

Pour toutes les autres communes, un forfait de participation aux frais de scolarité de 700 € par enfant sera demandé.

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

## **9 – PARTICIPATION FINANCIERE AU COÛT DES REPAS DES ELEVES DE CEYZERIEU SCOLARISES AU COLLEGE HENRY DUNANT DE CULOZ**

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide de 0.50 € / repas est versée pour les enfants de Ceyzérieu prenant leur repas au restaurant scolaire du Collège Henry DUNANT de Culoz.

Sachant que le prix du repas est fixé à 3.50 €, le Conseil municipal de Ceyzérieu décide de renouveler pour l'année 2018 sa participation de 0.50 € / repas.

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

## **10 – REDUCTION DE LA FACTURE DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de réduire de 60 € la facture de Mme CHANGEAT Sandrine suite à la location de la salle des fêtes de Ceyzérieu. Le montant initial de la facture est de 210.00 €.

Cette réduction est demandée suite au constat d'un état de salle des fêtes non satisfaisant.

Le conseil municipal accepte d'accorder cette réduction.

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Myriam KELLER fait remarquer au Conseil Municipal que nous avons de plus en plus de reproches concernant l'état de propreté de la salle des Fêtes et qu'il conviendrait de

recruter un agent en charge de l'entretien ménager de ce bâtiment et ainsi réaliser l'état des lieux des entrées et sorties. Actuellement, la commune fait appel ponctuellement à une société de nettoyage dont le cout annuel des prestations permettrait de financer un salaire 3 heures par semaine.

Une proposition de poste pour 3 heures par semaine sera diffusée prochainement.

### **11 – MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU : DEMANDE DU FOYER RURAL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Foyer Rural de Ceyzérieu concernant leur projet de devenir un Espace de Vie Sociale sur sollicitation de la CAF de l'Ain. Le Foyer Rural va ainsi recruter un salarié à temps partiel pour animer et coordonner ses actions. Afin d'organiser au mieux son espace de travail, le Foyer Rural souhaite disposer d'un bureau à l'étage de la Mairie et bénéficier d'une connexion internet.

Monsieur le Maire rappelle que le premier étage de la Mairie n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'accès au bureau se fera par l'arrière du bâtiment (Route d'Ardosset).

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un bureau à l'étage de la Mairie. Le Conseil Municipal précise que ce bureau pourrait être partagé à l'avenir par un salarié d'une autre association de Ceyzérieu.

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

### **12 – COURRIER**

- Mail de Mme BERNE Sophie et LALOY Thibault qui souhaitent signaler la dangerosité de la route départementale n°69 que leur fils utilise pour se rendre à l'arrêt de bus de Chavoley : Une réponse sera adressée.
- Courrier de la société BUSTOURS (Transport scolaire) dont les chauffeurs se plaignent du stationnement anarchique dans la Grande Rue de Ceyzérieu. Monsieur le Maire informe avoir transmis le courrier à la gendarmerie de Culoz.
- Courrier de Mme Desprez-Lacourt, parent d'élève qui aimerait déjeuner à la cantine scolaire afin de se faire une idée du fonctionnement. Le conseil municipal rappelle qu'il n'est pas possible aux personnes extérieures au service de déjeuner au restaurant scolaire. Une journée « porte ouverte » pourrait être organisée afin de permettre aux parents de découvrir les lieux fréquentés par leurs enfants.
- Mail de la CCBS concernant sa recherche de mise à disposition d'une salle des Fêtes pour des répétitions de musiciens dans le cadre de la biennale de la danse (plusieurs dates sont recherchées). Le conseil municipal propose de communiquer les disponibilités de la salle de la Gavinière à la CCBS.

### **13 – DEVIS**

#### **- Voirie**

La CCBS ayant transmis les devis pour les travaux de voirie 2018 , la commission voirie les propose au conseil dans cet ordre :

- Rue des Carmes (tronçon du bas)
- Rue Bara (reprise d'un segment abîmé)

- Rue de la Combe (tronçon en suivant la partie refaite en 2015) en y intégrant également la rue du Four
- Impasse de l'Etoile

Le conseil valide la proposition sachant qu'au final, c'est la CCBS qui validera

- **Elagage** (implantation des TRIMAX à LA PIERRE)
  - o BOLLEY Franck 760€ HT / 912€ TTC
  - o GARDONI 962.50€ HT/1155 € TTC
  - o LACROIX Jean-Pierre 245€ HT / 294€ TTC

Le Conseil municipal décide de retenir l'offre de M. LACROIX

- **TRIMAX** : Travaux Plate-forme d'AVRISSIEU LE BAS
  - o DUMAS TP : 4619.10€ HT/ 5542.92€ TTC
  - o FAVIER TP : 3905€ HT/ 4686 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la Société FAVIER TP

#### 14 – URBANISME - DIA

Parcelle G 1447, vente CATTELIN Nicolas/CATTELIN Cyril, la commune ne souhaite pas préempter

#### 15 – QUESTIONS DIVERSES

- **Accueil des nouveaux habitants** : décalé au mois de février 2018.
- **Eclairage solaire des abribus qui ne fonctionne pas jusqu'au matin** : temporisation à régler
- **Licence 4** : Monsieur le Maire informe que l'acquisition pour un montant de 4000€ est en cours entre la Commune de Saint NIZIER LE DESERT (Ain) et la Commune de CEYZERIEU. Toutefois, La réponse pour validation de Monsieur le Procureur de la République se fait attendre.

**L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h40. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 Décembre 2017.**

**A Ceyzérieu, le 08 Décembre 2017  
Le Maire, Bernard REUTER**

